

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Projet de l'Estacade : demandes de subventions dans le cadre de la séquence sportive

Le projet d'aménagement de l'Estacade se situe dans le bas-Cenon, au sein du périmètre du PRU Joliot-Curie. L'estacade s'inscrit dans un territoire en pleine mutation et constitue un vecteur de développement de nouvelles activités, mobilités et espaces publics emblématiques pour la Ville de Cenon et la rive droite de Bordeaux. Dans ce contexte, cette infrastructure mettra en relation trois polarités locales (la gare de Cenon, le Château du Diable et la Cité Sellier) et viendra renforcer les activités qui participeront au réaménagement de ce quartier.

La Ville a ainsi fait le choix d'aménager dans un premier temps la séquence sportive de l'Estacade. Cette séquence, d'une longueur de 350 m, sera organisée autour d'un pôle glisse (skate park) et d'un pôle street (basket, danse, escalade, parkour...). Le projet, orienté autour de la pratique des sports urbains, se verra égalitaire et accessible à tous.

Une attention particulière sera également portée à la sécurité et la gestion des nuisances acoustiques.

Le coût global du projet est estimé à 1 532 850 €. Différents partenaires peuvent accompagner ce type de projet, au moyen de subventions.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaires	Montant
Aménagement paysager du site	200 000,00 €	Département de la Gironde	24 000,00 €
Travaux	1 202 850,00 €	ANRU	666 425,00 €
<i>Dont skate park</i>	<i>350 000,00 €</i>	Bordeaux Métropole	296 000,00 €
Etudes	130 000,00 €	ANS Plan 5000 équipements	215 000,00 €
		Ville de Cenon	331 425,00 €
TOTAL	1 532 850,00 €		1 532 850,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ceci étant exposé ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n° 2022-63 du Conseil Municipal de Cenon en date du 11 avril 2022 relative à la Convention d'occupation de l'Estacade entre la Ville de Cenon et SNCF Réseau ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre
1 NPPPV

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :
Du Département de la Gironde, pour l'aménagement du skate park pour un montant de 24 000 € ;
de l'ANRU pour un montant de 666 425 € ;
De Bordeaux Métropole pour un montant de 296 000 € ;
De l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du dispositif 5000 équipements sportifs de proximité, pour un
montant de 215 000 € ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.